



RPC 22 · Les contrats de longue durée

Un bâtiment, une ligne de production, un logiciel sur mesure : des contrats qui s'étalent sur plusieurs exercices. La RPC 22 dit quand et comment reconnaître le chiffre...

POC

si l'estimation est fiable

coûts ÷ coûts

le degré d'avancement

perte

prise tout de suite, en entier

acomptes

dédits du contrat en cours



LA RÈGLE

Ce que dit la norme

Méthode de l'avancement si le contrat, le prix, les coûts restants et le degré d'avancement peuvent être estimés de façon fiable.



LA RÈGLE

À retenir

Degré d'avancement : coûts engagés par rapport aux coûts totaux, ou travail effectué, ou étapes atteintes.



LA RÈGLE

Et le CO ?

Marge en cours de contrat : Par prudence, en général pas de marge avant la fin (achèvement)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« La marge se gagne au rythme du chantier. La perte, elle, arrive d'un coup. »



LE PIÈGE

Le piège

Quand le contrat devient déficitaire, on ne répartit pas la perte selon l'avancement : on prend **toute** la perte, et on reprend aussi la marge déjà reconnue.



LA BASE LÉGALE

Les références

Swiss GAAP RPC 22 et 23 ; CO art. 960e.



Le cas express

Prix 3 000, coûts totaux 2 500, coûts engagés 1 000. Chiffre d'affaires et marge ?

✓ **1 200 et 200** Degré 40 % ; $3\,000 \times 40\%$; $1\,200 - 1\,000$.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Vérifier que le résultat est estimable de façon fiable.
- ☐ Calculer le degré d'avancement.
- ☐ Reconnaître chiffre d'affaires et marge cumulés, moins l'an passé.
- ☐ Contrat déficitaire : toute la perte, provision pour la suite.